

SOMMAIRE

Les réfugiés premiers perdants du « deal du siècle »	3
Badil : L'Unrwa est notre droit.....	5
Amnesty met à nu le régime d'apartheid israélien	6
Les Bédouins, de la Nakba à l'apartheid	7
Liban. De l'éducation aux droits lorsque le droit est absent.....	8
Morlaix-Jalazone, une coopération entre devenir et réalité	10
Jénine, la solidarité de l'AFPS	11
Camp de Jénine, 2002-2022	12

EXPULSIONS, MASSACRES, DÉPOSSESSION : C'EST LA NAKBA DE 1948 ET ELLE CONTINUE

Colons armés accompagnés par des soldats. L'Observatoire euro-méditerranéen des droits de l'Homme (basé à Genève) a documenté trente-huit attaques menées par des colons israéliens contre des Palestiniens en Cisjordanie au cours de la dernière semaine de 2021.



Chaque année, le 15 mai, les Palestiniens commémorent la Nakba, la catastrophe de 1947-1948 qui a vu l'expulsion de plus de 800 000 d'entre eux, accompagnée de massacres et de la dépossession de leurs biens. Cet épisode constitue en effet un choc traumatique pour toute la population palestinienne. Mais bien plus qu'un événement qui s'est déroulé sur quelques mois, il s'agit d'un processus historique organisé, préparé de longue date, dont les conséquences persistent. Et qui se poursuit jusqu'à nos jours sous des formes diverses.

UN PLAN ORGANISÉ. Dès l'origine du mouvement sioniste, quand celui-ci vise à installer un État juif en Palestine, la question est posée : comment conquérir le maximum de terres avec le minimum de Palestiniens dessus ? L'idée de transfert des Palestiniens vers la Jordanie et l'Irak apparaît concrètement dans les années 1930 et donne lieu à la création d'un Comité de transfert au sein de l'Agence juive. Yosef Weis, membre de ce comité, déclare en 1941 : « Je connais la difficulté, mais ce n'est que par le transfert de la population que la rédemption arrivera. Il n'y pas de place pour nous et nos voisins... Ils sont trop nombreux et trop enracinés, le seul moyen est de les déraciner et de les éradiquer. »¹

En mars 1947, un plan stratégique est défini par l'état major de la Haganah qui vise la conquête de nouveaux territoires et l'expulsion de leurs habitants palestiniens, c'est le Plan Dalet. Une des premières étapes de ce plan est le massacre d'au moins 110 personnes du village de Deir Yassin le 9 avril 1948 dont la nouvelle va vite se répandre, contribuant par la terreur à faire fuir les populations des alentours. De nombreux massacres, destructions et expulsions suivront jusqu'en 1949. La guerre de 1967 verra une nouvelle extension du territoire israélien avec une vague de déplacements.

Dans les années 1940, les sionistes justifient ce qu'on appelle aujourd'hui un nettoyage ethnique par deux arguments : le petit État juif est isolé et menacé au milieu du monde arabe – alors qu'il dispose d'une armée et de moyens militaires beaucoup plus puissants que ses voisins ; par ailleurs, les Palestiniens ne sont pas perçus comme une nation, ils peuvent trouver refuge au sein du monde arabe dont ils sont une composante. À cette époque, la colonisation est perçue en Occident comme acceptable, voire justifiée. Mais à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e, une expulsion de masse est plus difficilement acceptable au niveau international, sauf si elle se déroule dans le cadre d'une guerre régionale généralisée, comme en Ukraine aujourd'hui.

UNE NAKBA CONTINUE SOUS DES FORMES NOUVELLES.

Les objectifs restent les mêmes : davantage de territoires avec le moins possible de Palestiniens sur les zones contrôlées, pour maintenir la « pureté » de l'État juif. Mais la stratégie a changé : en dehors de périodes de guerre ouverte comme contre la Bande de Gaza, les déplacements de populations et les expulsions sont localisées et

SUITE EN PAGE 2

limitées. Mais continues : démolitions d'habitations et d'infrastructures dans la Vallée du Jourdain, dans le Néguev.

Les résidents qui ont survécu à 1948 et 1967 sont confrontés régulièrement à des expulsions constantes et à des vols de terres. C'est le cas récent du village de Sa'wa ou de celui d'Araqib, démoli pour la 200^e fois ! Les expulsions des quartiers palestiniens de Sheikh Jarrah ou Silwan à Jérusalem relèvent de la même logique. Les forces d'occupation peuvent s'appuyer dans leurs opérations sur des colons qui, de plus en plus organisés en milices armées, font de la provocation comme à Jérusalem où ils sèment la terreur et, de plus en plus souvent, agressent violemment les Palestiniens.

LES PALESTINIENS EN ISRAËL CONCERNÉS. Même si une minorité d'entre eux s'est intégrée et a eu accès à des postes de responsabilité, la majorité des Palestiniens qui résident en Israël ou à Jérusalem sont maintenus sous contrôle et discriminés car ils sont perçus comme menace de l'intérieur.

La ville de Lydda, proche de Tel Aviv a subi une offensive les 13 et 14 juillet 1948. Bombardements aériens, offensive directe et massacres : 426 personnes tuées dont 176 dans la mosquée et des dizaines pendant les combats. Lydda est devenue depuis une ville juive sous le nom de Lod, aujourd'hui peuplée de 85 000 habitants dont 40 % sont palestiniens. En mai 2021, après les provocations d'Israéliens contre la mosquée Al Aqsa, les expulsions de Sheikh Jarrah à Jérusalem et l'attaque de Gaza, les Palestiniens de Lod qui avaient participé aux manifestations ont été violemment pris à partie et agressés par la population juive ; des Palestiniens ont été lynchés dans la rue.

La situation reste très tendue car les juifs ont formé une milice armée baptisée « les gardiens de Lod » qui rappelle les groupes terroristes sionistes qui opéraient pendant la Nakba de 1948. La similitude ne s'arrête pas là puisque le Premier ministre israélien, Naftali Bennett, a appelé les propriétaires d'armes à feu à les porter en public². De son côté, Uzi Dayan, ancien général de l'armée israélienne et membre du Parlement israélien, a mis en garde les Palestiniens : « Si nous arrivons à une situation de guerre civile, les choses se termineront par un mot et une situation que vous connaissez, à savoir la Nakba. »³

Ce nettoyage ethnique planifié et permanent est la conséquence logique du projet colonial de peuplement sioniste.⁴ Il faut « vider » le territoire des Palestiniens qui y vivent pour installer une population croissante de colons⁵ qui représente aujourd'hui plus de 660 000 personnes en Cisjordanie, dont Jérusalem-Est. Ce processus peut prendre des formes atténuées mais aussi connaître des phases d'éruption violentes et meurtrières.

Pierre LEPAROUX



Le 10 mars 2018, Omeir Shahada, 19 ans, a été tué par des soldats au cours d'un raid mené par des colons dans le village d'Urif (photo), où un groupe de maisons palestiniennes se trouve à seulement 200 mètres de la colonie juive extrémiste de Yitzhar qui surplombe des villages palestiniens des environs de Naplouse.

1. Cité par Sandrine Mansour-Mérien, *L'Histoire occultée des Palestiniens (1947-1953)*, éditions Privat, 2015, 17 € 2. Rapporté par *Middle East Eye*, le 31 mars : <https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/israel-attaques-bennett-exhorte-armed-nakba-palestiniens>
3. Rapporté par *Middle East Eye* 1^{er} avril 2022.
4. Lire aussi « 74 ans de Nakba continue, 74 ans de résistance continue » proposé par Badil et adopté par plusieurs dizaines d'organisations internationales, palestiniennes et des pays arabes, traduit par l'AFPS : <https://www.france-palestine.org/Communique-74-ans-de-Nakba-continue-74-ans-de-resistance-continue>
5. Israël a approuvé jeudi 12 mai la finalisation de près de 4 500 logements dans des colonies en Cisjordanie.



Mariam Hassan Hammad (80 ans) bloquée par des soldats israéliens qui l'empêchent d'accéder à sa terre dans la région de Thahr al-Mazare, au nord-est de Ramallah en Cisjordanie occupée, le 18 septembre 2021, malgré la décision de la Cour suprême israélienne rendant aux Palestiniens leur terre, en 2020, trois ans après l'évacuation de l'avant-poste illégal d'Amona. (MEE/Shatha Hammad) <https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/israel-palestine-confiscation-terre-colonie-illegale>



Des Palestiniens devant un olivier détruit après une attaque de colons en Cisjordanie occupée. « Des oliviers âgés de 300 à 500 ans ont été abattus, ainsi que les arbres plantés récemment... Tous les arbres que nous avons hérités de nos ancêtres sont perdus. »

Ces dernières années, en particulier depuis la présidence de Donald Trump, l'étau s'est considérablement resserré sur les Palestiniens. Un certain nombre de décisions ont été prises dans le but d'accentuer l'emprise sur leur territoire, de renforcer sa colonisation, de liquider la question des réfugiés et de supprimer la question de la libération de la Palestine de l'agenda des États arabes. Force est de constater que ce projet destructeur porte ses fruits et, si ce n'était la résistance populaire palestinienne, il serait certainement bien plus avancé.



Signature à la Maison Blanche des « accords d'Abraham » entre Israël, Bahreïn et les Émirats arabes unis le 15 septembre 2020.

DROIT AU RETOUR EN SURSIS LES RÉFUGIÉS PREMIERS PERDANTS DU « DEAL DU SIÈCLE »

FORT du soutien indéfectible du président Trump qui fait déplacer en mai 2018 son ambassade de Tel Aviv à Jérusalem pour y établir, symboliquement mais en violation du droit international, la capitale d'Israël, le gouvernement de ce dernier s'attelle à effacer toute revendication nationale palestinienne. Deux mois plus tard, en juillet, Israël promulgue la loi dite de « l'État-nation du peuple juif » qui définit notamment Jérusalem comme « capitale complète et unie » d'Israël et, bafouant le principe d'égalité des citoyens, consacre la suprématie juive et retire à la langue arabe son statut de « langue d'État ».

Depuis quelques années déjà est concoctée par l'entourage de Trump et les Israéliens une « vision » nommée « de la paix vers la prospérité » – sans participation palestinienne –, rendue publique en janvier 2020. Parallèlement est annoncé par Israël un plan d'annexion, à partir du 1^{er} juillet 2019, de 30 % de la Cisjordanie occupée.

La « vision », globalement assez floue, prévoit tout de même dans le cadre de la « normalisation » de « mettre fin au *statu quo* de la situation des réfugiés »¹. Ce qui signifie en réalité que le droit au retour consacré par l'ONU serait définitivement enterré. Pour établir les bases économiques de ce projet, une rencontre organisée en juin 2019 à Bahreïn appelle les Émirats et autres monarchies du Golfe à déboursier 50 milliards de dollars sur dix ans pour relancer l'activité économique en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, et faciliter l'assimilation durable des réfugiés palestiniens dans trois des pays hôtes (Liban, Jordanie et Égypte)².

Si ces promesses n'ont pas toutes été tenues, il serait faux de croire que ces prévisions sont dépassées et oubliées : la colonisation se poursuit, certes à un rythme moins soutenu que ne l'a voulu Netanyahu, mais l'annexion de Jérusalem, en particulier, est sérieusement engagée et met en danger l'âme même de la vieille ville.

Une des plus importantes avancées du « deal du siècle », selon l'appellation pompeuse de Trump, est la concrétisation d'accords de normalisation bilatéraux avec plusieurs pays arabes. Les accords dits « d'Abraham » ont été signés entre Israël et les Émirats arabes unis (EAU) d'une part et Bahreïn de l'autre le 15 septembre 2020. Le 22 décembre c'est au tour du Maroc, et le Soudan suit le 6 janvier 2021. Ils officialisent les relations déjà existantes pour certains, en particulier entre Israël et les EAU qui ont eu l'impudence de prétendre avoir conclu cet accord pour empêcher l'annexion de grandes parties de la Cisjordanie.

LES MOTIVATIONS MULTIPLES DES ÉTATS SIGNATAIRES.

Les EAU veulent surtout intensifier et officialiser les relations déjà anciennes dans les domaines économique et militaire. Bahreïn y voit un moyen de s'affirmer face à l'Iran et a certainement franchi ce pas poussé par l'Arabie saoudite. Le Maroc a passé un deal avec les États-Unis : normalisation des relations avec Israël contre reconnaissance de la marocanité du Sahara occidental et résolution de ce conflit non plus sur la base des résolutions de l'ONU mais sur celle du plan d'autonomie marocain. Des ventes d'armes et une collaboration militaire avec Israël s'en sont

suivis. Très vite, les EAU, Bahreïn et la Jordanie ont ouvert des consulats au Sahara occidental.

Au Soudan, qui était officiellement en état de guerre avec Israël, le nouveau gouvernement a subi de fortes pressions de la part des États-Unis qui ont promis de retirer le pays de la liste des États terroristes. Sa décision est toutefois très controversée par la population et au sein même de l'État : si l'appel au boycott d'Israël a été retiré, aucune autre mesure n'aurait été prise jusqu'à présent³. Quant à la Jordanie, concernée par ce « deal », elle est tenue d'une part par le soutien financier états-unien (plus de 6 milliards de dollars entre 2018 et 2022) et dépend également des transferts d'une importante communauté émigrée dans les pays du Golfe.

Le fait est que l'initiative de paix proposée par l'Arabie saoudite en 2002 et approuvée par la Ligue arabe, qui prévoyait l'échange « terre contre paix », est devenu caduque avec ces accords bilatéraux. La perspective d'une paix et une normalisation avec les 22 pays membres de la Ligue en contrepartie d'un État palestinien indépendant dans la Bande Gaza et en Cisjordanie avec Jérusalem-Est pour capitale est encore plus éloignée. Le résultat n'est autre qu'un découplage entre une « paix israélo-arabe » et une

1. <https://fr.usembassy.gov/fr/la-vision-du-president-donald-j-trump-pour-la-paix-la-prospérité-et-un-avenir-meilleur-pour-israel-et-le-peuple-palestinien/>
2. <https://www.palestine-studies.org/ar/node/1649771> (en arabe)
3. <https://www.jeuneafrique.com/1250560/politique/soudan-duel-entre-civils-et-militaires-autour-de-la-normalisation-avec-israel/>

« paix israélo-palestinienne » qui laisse à l'État sioniste le champ libre.

Cette normalisation des relations entre États n'est pas du goût de tous les États membres de la Ligue arabe ni des sociétés civiles de plusieurs d'entre eux. Tandis qu'en Jordanie les manifestations ont été importantes, à Bahreïn, au Soudan et au Maroc elles étaient plus modérées. À l'occasion de la « journée de la terre » palestinienne le 30 mars dernier, le « Front marocain pour le soutien à la Palestine et contre la normalisation », qui réunit des organisations politiques, syndicales et associatives, a appelé à des rassemblements dans toutes les grandes villes du pays. Au Bahreïn des manifestations se sont déroulées dans de nombreux lieux malgré la répression systématique par les forces de l'ordre.

Comment le roi du Maroc Mohammed VI, président du comité Al-Qods, chargé de veiller sur les lieux saints musulmans de la ville, agit-il face à leur judaïsation galopante suite à la normalisation ? Que fait le Comité ministériel arabe, composé du Maroc, de la Palestine, de la Jordanie, de l'Égypte, de l'Arabie saoudite et du Qatar, sensé initier des actions concrètes pour stopper les attaques israéliennes dans la ville d'Al-Qods occupée ?

PREMIÈRES VICTIMES, LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS. Le « deal du siècle » initié par Trump réserve aux réfugiés un avenir des plus sombres. « L'accord de paix israélo-palestinien prévoit la fin et l'abandon complet de toute revendication relative au statut de réfugié ou d'immigrant. Il n'y aura aucun droit de retour ou d'absorption dans l'État d'Israël »⁴. Seuls seraient reconnus comme réfugiés ceux qui, à la date de publication du Plan Trump, étaient enregistrés par l'Unrwa et ne sont pas établis durablement dans un pays tiers.

Ces conditions permettraient de réduire drastiquement le nombre de réfugiés qui, de plus, n'auraient que

trois possibilités : l'absorption dans un État de Palestine, l'assimilation dans les pays hôtes ou l'installation dans un délai de dix ans de 50 000 d'entre eux dans des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique. Pour ce faire, un comité composé d'Israéliens et de Palestiniens choisirait ceux qui pourront s'installer dans l'État de Palestine, selon des critères sécuritaires et de capacité d'absorption.

Il est prévu que dès la signature de l'accord entre Israéliens et Palestiniens, « le statut de réfugié palestinien cessera d'exister, l'Unrwa sera dissoute et ses responsabilités transférées aux gouvernements concernés ». L'accord « entraînera le démantèlement de tous les camps de réfugiés palestiniens et la construction de logements permanents »⁵.

Force est de constater que les éléments constitutifs de l'élimination de la question des réfugiés se mettent en place. L'Unrwa – garant de leur présence – a dû faire face aux pires difficultés de financement alors même que la situation en Syrie, au Liban et dans la Bande de Gaza ne fait qu'empirer. Les États-Unis ainsi que les pays du Golfe ont réduit leurs contributions.

Quant à la question de l'assimilation des réfugiés, il est fait abstraction des millions d'entre eux qui se trouvent en Europe, aux États-Unis ou en Amérique du Sud, pour ne considérer que ceux installés dans les pays voisins qui, pour certains, obtiendront des compensations évoquées ci-dessus. S'il est considéré qu'en Jordanie la question

est réglée puisqu'ils possèdent en majorité la nationalité jordanienne, ceux de Syrie sont tout simplement occultés en raison de l'opposition au régime de Bachar al-Assad. Restent l'Égypte où vivraient quelques dizaines de milliers de Palestiniens, et surtout le Liban pour lequel l'Unrwa comptabilise plus de 500 000 réfugiés, et où un recensement controversé organisé dans les camps en 2017 avait établi leur nombre à 174 000. Est-ce en prévision de leur assimilation ou de leur déplacement⁵ ? Les « accords d'Abraham » chiffrent les contributions aux pays hôtes à près de 28 milliards de dollars pour la Cisjordanie et la Bande de Gaza, 7 milliards pour la Jordanie, 6 milliards pour le Liban et 9 milliards pour l'Égypte.

Un des points cruciaux, actuel et à venir, est la question de Jérusalem. Israël et les États-Unis projettent son « unification » sous l'égide israélienne, ce qui ferait subir aux Palestiniens une nouvelle Nakba malgré les promesses creuses autour d'un « vivre ensemble ». L'annexion progressive en cours ne suscite que peu de remous au sein des communautés chrétiennes et musulmanes, arabes ou internationales. Les Palestiniens se trouvent aujourd'hui dans le creux de la vague, ce qui ne signifie pas que leur sort est scellé. L'équilibre précaire dans la région peut basculer à tout moment vers une configuration qui leur serait plus favorable. En attendant, la lutte contre l'apartheid israélien et pour la libération de la Palestine continue..

Salima MELLAH



Des manifestants palestiniens incendient des silhouettes représentant Benyamin Netanyahu, Mohammed ben Zayed et Donald Trump, lors d'une manifestation à Naplouse, en Cisjordanie occupée, le 14 août 2020.

4. *A Vision to Improve the Lives of the Palestinian and Israeli People*, page 36/181 : <https://trumpwhitehouse.archives.gov/media/peace-prosperity-full-plan/> (en anglais)

5. *Ibidem*, page 37/181.

6. Voir les articles autour du recensement dans les bulletins du GT réfugiés n°7 et 8. <https://www.france-palestine.org/Bulletins-d-information-du-Groupe-de-travail-Refugies-de-l-AFPS>



Réponse de BADIL, Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights, et du Réseau mondial des réfugiés palestiniens au message adressé le 23 avril dernier aux réfugiés palestiniens par Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'UNRWA.

« L'UNRWA EST NOTRE DROIT JUSQU'AU RETOUR »

DANS son message du 23 avril, le Commissaire général Philippe Lazzarini a assuré les réfugiés palestiniens de son engagement en faveur de la continuité de l'Unrwa et de la prestation de ses services. Il a également souligné que la crise chronique du financement à laquelle l'Office est confronté doit être abordée et « qu'il ne serait pas raisonnable de continuer à dépendre presque exclusivement du financement volontaire des donateurs, compte tenu de la dynamique mondiale et régionale ».¹

Toutefois, la solution évoquée par le Commissaire Lazzarini est incompatible avec sa prescription antérieure du problème ; elle est plutôt politiquement motivée et trompeuse. Il est suggéré de « maximiser les partenariats au sein du système des Nations unies au sens large. Au cœur de cette option, il y a que les services puissent être fournis au nom et sous la direction de l'Unrwa (...) », et que cela ne serait pas préjudiciable au mandat de l'Unrwa.² C'est politiquement et juridiquement faux.

Premièrement, la solution proposée pour impliquer d'autres agences des Nations unies constitue une tentative de gérer la crise financière en cours, et non de prendre des mesures légitimes pour la résoudre. Deuxièmement, les mandats de ces autres agences des Nations

unies n'ont aucun lien avec les réfugiés palestiniens – et leur implication signifierait la première étape dans la dilution des responsabilités de l'Unrwa et conduirait progressivement à son démantèlement. Pour être clair : l'Unrwa est la seule agence explicitement mandatée pour fournir une assistance aux réfugiés palestiniens, et pas une autre agence des Nations unies.

LIÉ AU CONTEXTE DE SA CRÉATION.

Plus important encore, l'assistance de l'Unrwa aux réfugiés palestiniens ne doit pas être séparée du contexte politique lié à sa création, la Nakba en cours depuis 1948. Le Commissaire général Lazzarini et les partisans de la suggestion de renvoyer la balle à d'autres agences des Nations unies n'ont pas pris en considération le fait que la fourniture de services aux réfugiés palestiniens est une composante de la protection internationale à laquelle ils ont droit jusqu'à ce que leur situation soit résolue de manière juste.

D'autres agences peuvent avoir des budgets importants, mais elles n'ont pas le mandat de prendre en compte l'aspect politique du sort des réfugiés palestiniens. Séparer l'aspect service de l'aspect politique du mandat de l'Unrwa constitue une modification non seulement de ce mandat, mais aussi

de sa raison d'être. En d'autres termes, la seule raison pour laquelle l'Unrwa a vu le jour, et continue d'être nécessaire, est la création et l'existence prolongée de réfugiés palestiniens.

Bien que nous apprécions les efforts du Commissaire général Lazzarini, nous ne pouvons accepter une telle proposition qui pourrait servir l'aspiration politique de la stratégie américano-israélienne de démantèlement de l'Office.³ Selon la résolution 302 de 1949 de l'Assemblée générale des Nations unies⁴, l'Unrwa a été spécifiquement créé pour répondre aux besoins des réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'exercer leur droit à des réparations, ce qui comprend le retour, la restitution des biens et l'indemnisation, comme prescrit dans la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies de 1948.⁵ Et ce n'est que lorsque ce moment viendra que l'Unrwa pourra chercher à se retirer de ses responsabilités et obligations envers les réfugiés palestiniens.

Alors, quelle est la solution à la crise chronique de financement à laquelle l'Office est confronté ? La solution consiste à demander des contributions obligatoires plutôt que volontaires de la part des États membres. Cela garantirait non seulement son budget de base, mais le libérerait également de la manipulation politique et du financement conditionnel.⁶

Conformément à la promesse du Commissaire Lazzarini aux réfugiés palestiniens qu'il « ne ménagera aucun effort pour défendre votre droit à une vie digne jusqu'à ce qu'il y ait une solution politique juste et durable à votre situation difficile »⁷, Badil et le Réseau mondial des réfugiés palestiniens l'appellent, ainsi que les dirigeants palestiniens, à rechercher une véritable solution à la crise chronique du financement de l'Unrwa via la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU et à modifier le mécanisme de son financement, de volontaire à obligatoire.

BADIL, avril 2022

1. Unrwa. Message du Commissaire général de l'Unrwa aux réfugiés de Palestine, 23 avril 2022, <https://www.unrwa.org/newsroom/official-statements/message-unrwa-commissioner-general-palestine-refugees>

2. Unrwa. *Ibidem*.

3. Voir BADIL Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights, *Understanding the Political Underpinning of UNRWA's Chronic Funding Crisis*, Bulletin n° 27, 2018 : https://www.badil.org/phocadownloadpap/Badil_docs/bulletins-and-briefs/bulletin-no27-unrwa-financial-crisis.pdf

4. Assemblée générale des Nations unies, Résolution 302(IV), Assistance aux réfugiés de Palestine, 8 décembre 1949, A/RES/302(IV) : <https://www.unrwa.org/content/general-assembly-resolution-302>

5. Assemblée générale des Nations unies, Résolution 194(III), *Palestine -- Rapport d'étape du Médiateur des Nations unies*, 11 décembre 1948, A/RES/194(III) : <https://www.refworld.org/docid/4fe2e5672.html>

6. Voir BADIL, *Confronting the Campaign Targeting the United Nations Relief and Works Agency (UNRWA) Parameters, Principles and Recommendations for A Palestinian Strategic Plan*, 2018 : https://badil.org/cached_uploads/view/2021/04/20/unrwa-crisis-determination-of-principles-and-proposal-of-a-palestinian-strategic-plan-badil-sep-2018-eng-1618907779.pdf
Voir aussi BADIL, *USA-UNRWA Framework Agreement: Assistance or Securitization*, 2022 : https://badil.org/cached_uploads/view/2022/02/21/wp-29-unrwa-eng-1645448404.pdf

7. Unrwa. *Ibidem*.

UNE DÉRANGEANTE MISE À NU DES INTENTIONS DU RÉGIME D'APARTHEID ISRAËLIEN

Publié en février 2022, le rapport d'Amnesty international « L'apartheid israélien envers le peuple palestinien, un système cruel de domination et un crime contre l'humanité »¹ a été particulièrement remarqué et commenté.

CE RAPPORT d'Amnesty international vient compléter une longue série de travaux d'experts et d'ONG qui ont tous établi le même constat et abouti à la qualification de crime contre l'humanité². Il corrobore des analyses déjà exposées et toutes fondées sur la définition de l'apartheid inscrite dans le droit international : le régime d'apartheid dans sa version israélienne se concrétise par la fragmentation territoriale et juridique, les politiques discriminatoires et le contrôle généralisé de la population palestinienne, la dépossession de biens fonciers et immobiliers, les entraves au développement humain, la privation des droits et des libertés fondamentaux.

RETOUR AUX ORIGINES. La démonstration se distingue par une appréhension des lois, politiques et pratiques qui remonte systématiquement à la création de l'État d'Israël. Ce point de départ, délibéré, met ainsi en lumière les politiques intentionnellement mises en œuvre pour servir un seul et même but : préserver la suprématie juive, s'approprier le maximum de ressources.

« Depuis sa création en 1948, Israël mène une politique explicite visant à instituer et à entretenir une hégémonie démographique juive et à optimiser son contrôle sur le territoire au bénéfice des juifs et juives israéliens, tout en minimisant le nombre de Palestiniens et Palestiniennes, en restreignant leurs droits et en les empêchant de contester cette dépossession. En

1967, Israël a étendu cette politique au-delà de la Ligne verte, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, qu'il occupe depuis cette date. Actuellement, tous les territoires contrôlés par Israël restent administrés en vue de favoriser les juifs et juives israéliens au détriment de la population palestinienne, tandis que les réfugié-e-s de Palestine demeurent exclu-e-s.

« Depuis toujours, des considérations démographiques ont guidé l'élaboration des lois et des lignes de conduite d'Israël. La démographie du nouvel État devait être modifiée au bénéfice de la population juive israélienne, alors que les Palestiniens – en Israël ou, plus tard, dans les TPO – étaient vu-e-s comme une entrave à l'instauration et à la perpétuation d'une majorité juive. C'est pourquoi la population palestinienne devait être expulsée, fragmentée, ségréguée, contrôlée, dépossédée de ses biens fonciers et immobiliers, et privée de ses droits économiques et sociaux. »³

Ce point de départ amène à considérer l'expulsion des Palestiniens en 1948 et en 1967, les déplacements forcés et l'imposition jusqu'en 1966 d'un régime militaire aux Palestiniens citoyens d'Israël comme autant de moyens utilisés par le régime d'apartheid. Dès 1950, les lois israéliennes conçues pour empêcher le droit au retour sont motivées par des considérations démographiques : maintenir la supériorité juive. Et selon les auteurs du rapport, les nombreux actes inhumains, dont les restrictions sur les déplacements, les entraves au droit de quitter son pays et d'y revenir, les transferts forcés, ne trouvent aucune justification liée à la sécurité d'Israël.

Les réfugiés et déplacés internes sont systématiquement inclus dans l'examen des différents éléments constitutifs de l'apartheid. Ainsi, Amnesty renforce la démonstration que le peuple palestinien en son entier est soumis à ce régime. Ses conclusions insistent sur

les obligations de l'État d'Israël à leur égard : « Démanteler ce cruel système d'apartheid est essentiel pour les millions de Palestiniens qui vivent aujourd'hui en Israël et dans les TPO, ainsi que pour le retour des réfugié-e-s palestinien-ne-s qui sont toujours déplacé-e-s dans les pays voisins, souvent à une centaine de kilomètres de leur lieu d'origine, afin que ces personnes puissent jouir de leurs droits humains sans subir de discrimination. (...) Le pays doit aussi reconnaître le droit des réfugié-e-s palestinien-ne-s, ainsi que de leurs descendant-e-s, à rentrer sur les lieux qu'eux et elles ou leurs familles occupaient autrefois en Israël ou dans les TPO. De plus, Israël doit prévoir des réparations complètes pour les victimes d'atteintes aux droits humains, de crimes contre l'humanité et de graves violations du droit international humanitaire, ainsi que pour leurs familles. Cela comprend la restitution et l'indemnisation relatives à tous les biens acquis sur une base raciale. »⁴

JUGER LES RESPONSABLES. Les recommandations détaillées que formule AI rejoignent en de nombreux points celles des auteurs qui ont précédé. L'une d'elle, plus explicite, mérite l'attention : « La CPI a décidé qu'elle était compétente en ce qui concerne les crimes relevant du Statut de Rome commis dans les TPO, mais pas pour ce qui est des crimes perpétrés sur le territoire de l'État d'Israël. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit par conséquent veiller à ce que les responsables du crime contre l'humanité d'apartheid, et d'autres crimes relevant du droit international, en Israël et dans les TPO, soient traduits en justice en renvoyant la situation dans sa globalité vers la CPI ou en créant un tribunal international afin de juger les responsables présumés. »⁵

De quoi susciter colère et inquiétude au sein de l'État d'Israël et de ceux qui ont agi et agissent en son nom.

Odile KADOURA

1. Résumé exécutif (en français), 30 pages : https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr/0d9d3567-7e70-4457-9f11-7f9c17ca9123_Rapport-ITPO-Apartheid.pdf et rapport complet (en anglais), 280 pages : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde15/5141/2022/en/>

2. Richard Falk et Virginia Tilley (2017), huit ONG palestiniennes (2019), B'Tselem (2021), Human Rights Watch (2021), Al Mezan (2021).

3. Page 7 du Résumé exécutif, en français.

4. *Ibidem*, page 26.

5. *Ibidem*, pages 26-27.



Singuliers parmi les Palestiniens, les Bédouins du Néguev vivent dans le désert depuis des siècles. Quand l'État d'Israël fut créé sur la terre de Palestine en 1948, ils subirent de plein fouet la Nakba, la catastrophe : expulsions, expropriations, démolitions de villages entiers, lois militaires ou discriminatoires, nettoyage ethnique... Qui continue..

LES BÉDOUINS DE LA NAKBA À L'APARTHEID

APRÈS 1948 près de 100 000 Bédouins se sont trouvés expulsés, jetés de l'autre côté de la « ligne verte » ou relégués en Israël dans des bidonvilles, victimes de discrimination et d'oppression. Ceux qui vivent aujourd'hui dans le Néguev sont leurs descendants mais d'autres sont des déplacés internes. Moshe Dayan déclarait dès 1951 : « Transférer les Bédouins dans d'autres territoires annulerait leurs droits de propriété » ; et en 1963 : « Nous devrions transformer les Bédouins en un prolétariat urbain (...) sans coercition mais avec la direction du gouvernement, ce phénomène des Bédouins disparaîtra »¹.

En 2013, le plan Prager prévoyait la « relocalisation » forcée de dizaines de milliers de Bédouins du Néguev, population de tradition semi nomade, dans des villes créées par l'État. Officiellement gelé depuis 2013, ce plan continue à s'imposer discrètement sur le terrain, entraînant la résistance de la population. Alors que les habitants juifs du Néguev ne sont pas visés par ce plan, les Bédouins sont poussés à se sédentariser², contraints à vivre dans la région d'al-Siyaj, sur moins de 10 % de leur ancien territoire.

LES VILLAGES NON RECONNUS.

Plus de la moitié des quelque 160 000 Bédouins du Néguev vivent dans quarante villages « non reconnus » considérés comme illégaux par les autorités israéliennes qui utilisent des mesures



Femmes bédouines à côté des ruines de leurs maisons, à Umm Al-Hiran, Néguev. (Photo Faiz Abu Rmeleh)

diverses pour les forcer à quitter leurs terres ancestrales. Privés de services de base (eau, électricité, dispensaires ou écoles, routes), ils survivent dans une situation d'apartheid flagrant.

« Ces citoyens israéliens seront bientôt confrontés à un choix imposé : quitter leurs villages après compensation partielle ou être expulsés. Ne seront éligibles à compensation que les terres dont on peut prouver que la propriété a été réclamée officiellement avant 1979 et que cette demande n'a pas été refusée. Enfin, toute compensation éventuelle ne concernera que 50 % de la terre réclamée. Si un Bédouin refuse ou n'a pas droit à une compensation, il ne pourra pas contester son expulsion et la destruction de son village devant la justice. »³ Relogés dans sept « villes de regroupement », loin de leurs terres, privés de leur mode de vie traditionnel, les Bédouins seraient contraints au chômage et à la pauvreté.

LE REBOISEMENT PAR LE FNJ.

Outil, voire bras armé de la colonisation depuis des décennies, le Fonds national juif (JNF-KKL)⁴ a entrepris de boisser le Néguev, sans coordination avec les Bédouins, les dépossédant ainsi de leurs terres et les empêchant d'y accéder. Ces terres servent à l'agriculture, de lieu de résidence, ou sont des zones réservées à l'extension de villages. 4450 hectares sont menacés. Il s'agit de vol de la terre et de l'eau mais aussi d'éradication des traces de la présence palestinienne antérieure à la création d'Israël.

Israël envoie un message contradictoire aux Bédouins : d'un côté il légalise certains villages et de l'autre

il continue à détruire massivement des structures, dont des maisons. Plus de 10 000 entre 2013 et 2019, selon Human Rights Watch. Ainsi le village d'Al Araqib, détruit 200 fois. Symbole de l'oppression comme de la résistance des Bédouins, Al Araqib est toujours reconstruit...

Les Bédouins du Néguev intensifient leur lutte contre l'expropriation de leurs terres et le projet de reforestation du KKL/JNF. Il faut noter que les femmes et les jeunes filles des villages menacés de dépossession sont au premier rang de la résistance, elles ont fait front avec les hommes pour affronter les bulldozers du KKL/JNF. Au cours des manifestations récentes, l'armée israélienne a tiré des balles enrobées de caoutchouc et des grenades lacrymogènes. Des dizaines de Palestiniens ont été blessés.

EN CISJORDANIE AUSSI. Les Bédouins qui vivent à l'Est de Jérusalem subissent le même sort que ceux du Néguev : destructions, déplacements forcés, privation des services élémentaires, harcèlement, violence des

1. Haaretz, en anglais :

[https://www.haaretz.com/israel-news/premium.](https://www.haaretz.com/israel-news/premium)

MAGAZINE-documents-reveal-israel-s-intent-to-forcibly-expel-bedouin-from-their-lands-1.10579891

2. <https://reporterre.net/Dans-le-desert-du-Neguev-Israel-expulse-les-Bedouins-pour-planter-des-forets>

3. <https://plateforme-palestine.org/Le-plan-Prager-Begin-l-expulsion-de-dizaines-de-milliers-de-Bedouins>

4. Organisation non gouvernementale, le JNF a été fondé en 1901 afin d'acheter des terres pour que les juifs européens puissent s'établir en Palestine et créer un État à majorité juive. Il soutint la destruction des villages palestiniens au cours de la Nakba. Les plantations d'arbres masquent le nettoyage ethnique de la Palestine.

colons... Les Jahalin, qui vivent dans une vallée à l'Est de Jérusalem, sont ainsi soumis à des destructions systématiques, y compris d'écoles offertes par l'UE. Israël veut les installer de force près de la décharge de Jérusalem ! À Khan al Amar, la menace est permanente.

En juillet 2021, Israël a détruit pour la septième fois les structures d'Humza Al-Baqai'a, dans la vallée du Jourdain, où vivaient quarante-deux Palestiniens dont vingt-quatre enfants. « Ils n'ont rien laissé » raconte Aïcha Abdelkabesh, 58 ans. Déplacés à environ un kilomètre de là, une bâche leur sert de salon, cuisine et salle de bains. Le jour où les soldats sont venus, « la température dépassait allègrement les 40°C-45°C. On était là, sous le soleil, c'était l'enfer, j'avais peur pour les gamins » relate Aïcha. Abandonnés sans aide, tous leurs biens ont été saisis, y compris l'eau et les couches des bébés. Le reste a été aplani à coups de pelleteuse.

Sous prétexte d'effectuer des manœuvres militaires ou d'instaurer des zones de tirs, l'armée israélienne démolit maisons et villages. Trente-huit communautés bédouines se trouvent sur des terres que l'armée israélienne a désignées terrains d'entraînement. Le but réel est la dépossession des habitants autochtones et la colonisation de la vallée. Colons qui s'installent illégalement et terrorisent les Palestiniens, s'en prenant même à leurs bêtes qu'ils effraient, dispersent ou tuent.

RÉACTIONS VERBALES.

Si les Bédouins, et l'ensemble des Palestiniens, résistent à ce nettoyage ethnique, la « communauté internationale » se contente de dénoncer, parfois. Ainsi Tor Wennesland, envoyé des Nations unies, déclarait-il en 2021 : « J'exhorte Israël à cesser la démolition et la saisie de biens palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et à permettre aux Palestiniens de développer leurs communautés. » Sans aucun réel effet.

Bien au contraire. Dans la nuit du 4 au 5 mai, à la veille de la célébration de la

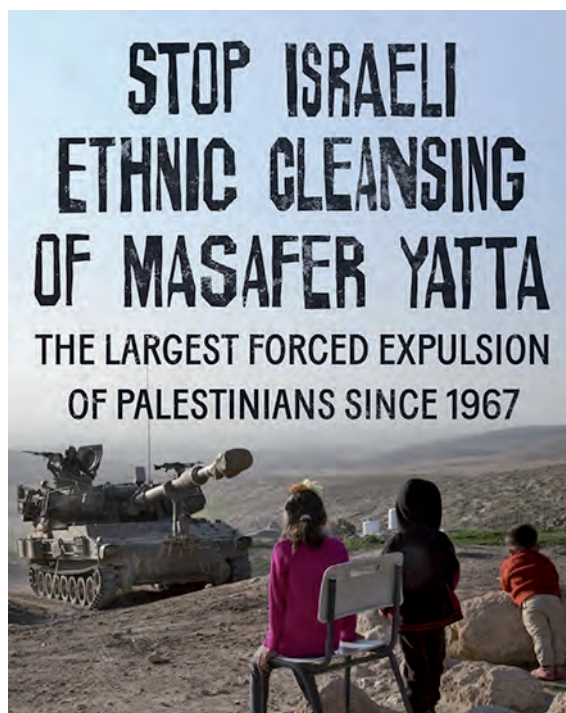
proclamation de l'État en 1948, la Cour suprême israélienne a rejeté la requête des habitants d'une zone rurale de la Cisjordanie occupée, Masafer Yatta, près de Hébron. Après deux décennies de procédures judiciaires, elle ouvre la voie à la démolition de huit hameaux et à l'expulsion d'un millier de Palestiniens, au prétexte de permettre à l'armée israélienne de mener sur leurs terres des exercices militaires. Les villageois ont en mémoire deux destructions massives, en 1985 et en 2016. « Cette affaire prouve que ce tribunal fait partie de l'occupation. Le juge, qui est un colon, a assisté à seulement deux audiences », a déclaré Nidal Abu Younis, chef du conseil local de Masafer Yatta, à l'agence de presse Reuters. Les démolitions viennent de commencer.

C'est que l'intérêt de grandes compagnies réside aussi en Palestine occupée, du Néguev (Volvo) à Jérusalem (Hyundai) et à la vallée du Jourdain (G4S). Les raisons économiques et géostratégiques l'emportent sur le respect du droit et de la justice. Les Bédouins, coincés entre la Nakba continue et l'apartheid avéré⁵, en paient les frais.

Claude LÉOSTIC

5. <https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/27/des-politiques-israeliennes-abusives-constituent-des-crimes-dapartheid-et-de>

Autres sources : Haaretz, Reporterre, Le Monde, Le Point, Le Matin, Plateforme Palestine, BDS Movement, Human Rights Watch.



Selon les juges, l'expulsion est motivée par des raisons de sécurité. L'administration militaire a fait de la région un champ de tir en 1981, un parmi d'autres en Cisjordanie, où ils prolifèrent depuis la conquête israélienne de 1967 – 18 % du territoire en est couvert.

GL aux côtés des réfugiés

Ce bulletin se fait et se fera l'écho des activités développées par les groupes locaux de l'AFPS engagés dans la solidarité directe avec des réfugiés palestiniens, en Palestine ou dans les pays voisins, les expériences des uns pouvant servir à tous. Le GT-Réfugiés.



Camp de Borj El-Barajneh. Atelier musical de relaxation : un triangle cercle de main en main.

Camp de Borj El-Barajneh. Zaïneb présente le travail de son groupe de réflexion.



LE DROIT À JOUER

Dans un atelier regroupant des enfants de 10 à 12 ans, les participants ont travaillé par groupe sur différents droits. Dans chaque groupe, trois niveaux de réflexion : celui des enfants, celui des parents et celui de l'État (au sens large). Zaïneb nous a présenté la restitution du travail de son groupe sur « le droit à jouer ».

Au niveau des enfants, il s'agit surtout de savoir jouer ensemble et de se créer des amis. Au niveau des parents, les enfants ont ciblé le respect de leur emploi du temps. Ils souhaitent qu'on leur laisse du temps pour jouer. Au niveau de la société, ils ont mis en avant le besoin d'espaces de jeux et de rencontres. Ces lieux sont inexistants dans les camps où chaque mètre carré est construit. Ils revendiquent aussi la gratuité de l'accès aux jeux, en particulier dans les parcs de Beyrouth où ils sont le plus souvent payants.

Au cours de l'année 2019-2020, deux missions de l'AFPS de Lorraine-Sud se sont rendues dans les camps de réfugiés du Liban. Le GL soutient financièrement depuis 1996 le jardin d'enfants de Najdeh dans le camp de Chatila à Beyrouth. En 2019, elle a aussi aidé au financement d'un projet de réhabilitation du jardin d'enfants de Najdeh dans le camp d'Ain El Helweh à Saïda.

LIBAN. DE L'ÉDUCATION AUX DROITS LORSQUE LE DROIT EST ABSENT...

*Camp de Borj El-Barajneh.
Jeu de rôle sur
les rapports adultes-enfants :
apprendre à dire « non ».*



Ceux qui avaient participé à des missions précédentes ont mesuré la dégradation de la situation dans les camps du Liban, du fait notamment de trois facteurs : la restriction des moyens de l'Unrwa, l'afflux des réfugiés de Syrie et les mesures restrictives prises par le gouvernement libanais en juillet 2019 sur l'emploi des étrangers. Cette dégradation est particulièrement visible dans les camps de Beyrouth, Chatila et Borj El-Barajneh.

Les camps sont devenus des lieux d'une densité démographique extrême où les familles s'entassent dans des immeubles qui empilent les étages année après année. La précarité y est grande et les conditions de vie matérielles très dures dans un contexte de pauvreté et de chômage massif. La crise du Covid et la situation catastrophique de l'économie libanaise les ont aggravées.

Les deux associations avec lesquelles nous travaillons ont été créées par des femmes : Najdeh (Le Secours) lors de la guerre civile au Liban et Beit Atfal Assumoud (La Maison des enfants de la résistance) un peu plus tard. Chacune a des programmes d'éducation à destination des enfants.

Parmi les objectifs éducatifs, un important travail est mené autour de la notion de droits des enfants. Fabia, responsable pour la protection de l'enfance au centre médico-psychologique du camp de Borj El-Barajneh, explique la démarche adoptée par l'association : « Nous devons travailler avec les familles. Pour beaucoup d'entre elles, la charte des droits de l'Homme est bien ancrée dans les esprits, mais cela ne se traduit pas forcément par une conscience des devoirs des familles envers les enfants. En agissant au

niveau éducatif, nous voulons modifier le regard des familles et celui de la société sur les enfants. »

Mais pas question d'agir « de force » pour modifier les représentations. Au niveau des mamans qui fréquentent le centre, cela se traduit par des groupes de parole, des entretiens individuels et par des temps de formation. Pour les enfants, les animatrices utilisent des méthodes actives et ludiques. Pas de grands discours sur les droits et devoirs mais des mises en situation qui favorisent l'expression et la participation.

DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ACTIVES.

Dans un atelier auquel nous avons eu la chance d'assister dans le camp de Borj El-Barajneh, les enfants s'élancent par deux sur un parcours et le premier arrivé tire une question au sort. La surprise est pour nous ! Sur le papier choisi, la question est : un garçon peut-il pleurer ? La salle est plutôt dans l'accord mais n'est pas unanime. Sans remettre en cause cette possibilité, Souad, une petite fille, émet des réserves, pour elle pleurer reste limité aux enfants. D'autres réagissent en donnant des exemples concrets. Certains garçons trouvent cela normal, d'autres semblent plus réservés. Le débat est riche et les prises de parole organisées et écoutées.

Question suivante : une fille peut-elle conduire ? Au Liban, la loi n'impose aucune restriction mais les animatrices ont choisi de travailler au niveau des représentations. Là encore, le débat est riche et va nettement vers une réponse positive. Mais aucun des enfants présents n'a une maman qui conduit...

Un autre atelier propose diverses activités de relaxation, par l'écoute sonore ou par la pratique du yoga. Ce sont des parenthèses de qualité pour ces enfants

privés d'espaces de jeux et de rencontres dans des camps dont la densité urbaine invraisemblable induit promiscuité, exigüité de l'espace vital et absence de lumière et de soleil...

Dans un autre lieu du centre, les animatrices organisent des jeux de rôle sur le discernement et les réponses adaptées au comportement des adultes (qui peut être un référent sécurisant ou au contraire se montrer inquiet ou violent). Débats, ateliers, jeux de rôle lient les valeurs de la Convention internationale des droits de l'enfant avec la vie quotidienne de ces garçons et filles qui grandissent dans un contexte matériel et moral extrêmement difficile.

D'une manière générale, nous avons perçu ces centres comme des oasis de lumière au sens propre comme au figuré, tant le contraste est grand avec la misère des camps. Ils sont des lieux accueillants de construction de soi dont le travail se prolonge auprès des ados, des jeunes adultes et auprès des femmes.

Travailler sur ses droits et ses devoirs dans le contexte des camps de réfugiés au Liban prend évidemment un sens particulier. Noura, une des responsables, nous dira avec beaucoup d'émotion : « Nous ne voulons pas nous plaindre. Nous recherchons la dignité et le respect. Nous aidons nos enfants à se construire dans ce sens, en les éduquant au côté de l'École. Ils doivent aller vers la liberté et apercevoir une lueur même par le petit trou d'une serrure. Le plus important, le droit en retour, est comme une fleur que l'on cultive, un rêve, qui peut un jour se lever. »

Philippe DURAND
AFPS Lorraine-Sud

Pour aider au fonctionnement du jardin
d'enfants de Chatila : afps54@laposte.net

Une délégation officielle de représentants du camp de réfugiés de Jalazone, en Cisjordanie (à proximité de Ramallah), a été accueillie jeudi 3 février à Morlaix (Finistère).

PAYS DE MORLAIX-JALAZONE UNE COOPÉRATION ENTRE DEVENIR ET RÉALITÉ...



En mairie avec Jean-Paul Vermot, maire socialiste de Morlaix.

COMPOSÉE de Ibrahim Nakhleh, membre du comité populaire du camp pour la jeunesse, de Nasser Qatami, originaire lui aussi de Jalazone¹ et par ailleurs conseiller auprès du Premier ministre palestinien avec rang de ministre, accompagnés de Nasser Jadallah, premier conseiller de la Mission de Palestine en France, et de Saïd Touqan, traducteur et organisateur de cette visite initiée par l'AJPF², la délégation palestinienne a été reçue par le maire de Morlaix, Jean-Paul Vermot, en compagnie de représentant-e-s de l'AFPS et de l'AJPF locales.

Après avoir rappelé son attachement et celui de son équipe municipale à l'application du droit international dans la recherche de la paix entre Palestiniens et Israéliens, le maire a confirmé le souhait exprimé par les associations de voir s'établir des liens entre la ville de Morlaix et le camp de réfugiés de Jalazone. Et sa volonté d'ouvrir des perspectives de projets solidaires pour la période 2022-2024 dans le cadre de la Coopération décentralisée franco-palestinienne.

Dans la foulée de cette rencontre officielle, s'est tenue une réunion de travail entre la délégation palestinienne et le CA de l'AFPS du Pays de Morlaix. L'occasion pour notre groupe local de réaffirmer son attachement aux relations établies depuis

2016 avec le Centre Al Karamah, qui accueille les enfants handicapés du camp et des villages voisins, pour des prises en charge thérapeutiques et éducatives pluridisciplinaires.

FRATERNELS ET SOLIDAIRES. Notre soutien financier, quelques milliers d'euros par an, est relativement faible par rapport aux besoins du Centre, mais il est régulier. Il nous permet de sensibiliser les habitants du Pays de Morlaix, au travers de nos initiatives, aux conditions de vie des réfugiés palestiniens. C'est un lien fraternel et solidaire que nous avons bien l'intention de renforcer lors du prochain séjour à Jalazone que préparent activement huit adhérent-e-s de notre groupe local.

Après un échange avec la presse régionale, et un moment de détente au bord de la mer pour nos amis palestiniens, nous nous sommes retrouvés en soirée avec les représentant-e-s des associations qui ont l'habitude d'agir ensemble pour la Palestine en Pays de Morlaix. L'occasion de faire, devant une trentaine de personnes, un tour d'ori-

zon de la situation en Palestine occupée, et plus particulièrement dans les camps de réfugiés. Témoignages, projets de solidarité et rappel de la nécessité de construire un mouvement de solidarité encore plus fort en France ont été au cœur d'un échange chaleureux.

Il a été beaucoup question de la publication du rapport d'Amnesty international, mais aussi de la campagne de soutien aux six ONG palestiniennes mises au banc des accusés de terrorisme par les autorités israéliennes, ainsi que de la prochaine Initiative citoyenne européenne pour l'interdiction en Europe des produits issus des colonies.

Après Morlaix, la délégation est repartie dès le lendemain pour rencontrer d'autres élu-e-s, notamment en région parisienne dans les villes de Stains et de Gennevilliers...

Une belle journée de solidarité et d'engagements à la concrétisation desquels, l'AFPS du Pays de Morlaix a bien l'intention de s'atteler en lien avec la municipalité et tous les partenaires prêts à s'engager avec elle.

François RIPPE

En soirée avec les représentant-e-s des associations, partis et syndicats amis de la Palestine.



1. Nous avons regretté l'absence de deux représentants des camps de réfugiés, l'un de Jalazone et l'autre de Balata, bloqués par la police allemande des frontières sous prétexte qu'ils n'avaient pas de billets de retour à faire valoir... Qui parle de liberté de circulation en Europe ?
2. AJPF, Association pour les jumelages entre camps de réfugiés palestiniens et villes françaises.

« Le camp de réfugiés de Jénine est frappé depuis peu [début 2022] par un nombre très important de cas de Covid. Les écoles viennent d'être fermées jusqu'au 12 février, les cours devraient être assurés par internet. Les personnes du camp sont majoritairement vaccinées (Spoutnik ou Pfizer, il n'y a pas de pénurie de doses) ; malgré tout l'infection et la contamination progressent. Les médicaments préconisés pour les malades (vitamines D, C, zinc...) ne sont pas remboursés et coûtent très cher. Le petit hôpital de Jénine est saturé, les malades redirigés sur Naplouse mais ils n'y vont pas car c'est trop loin. Les hôpitaux privés de Jénine sont trop chers. Les familles sont cloîtrées dans leur maison. De plus, il fait très froid en cette période. L'Unrwa et l'Autorité palestinienne n'ont aucun moyen financier pour les aider. Les salaires des fonctionnaires ont même été amputés de 30 % par l'AP qui craint de ne pouvoir les assurer dans les mois à venir... »

LA SOLIDARITÉ DES ADHÉRENT·E·S DE L'AFPS

RELAYÉ par les GL d'Albertville et de Nantes, l'appel à dons lancé début février par la coordinatrice du Centre des femmes du camp de réfugiés de Jénine pour venir en aide aux familles en difficulté face à la recrudescence des cas de Covid a été largement entendu. Une douzaine de groupes locaux de l'AFPS et d'associations s'est manifestée, à laquelle s'est ajoutée une vingtaine de dons personnels.

Le montant de la collecte s'est élevé à 12 500€. Des colis ont été constitués, contenant des denrées alimentaires – 5 litres d'huile, 3 kg de farine, 3 kg de sucre, 1 kg de pois chiche, 2 kg de riz, du sel, 2 kg de lentilles moulues, 1 kg de lentilles, un paquet de thé, 4 paquets de tomates concentrées, 1 kg de borghol, 3 boîtes de fèves, 2 kg de haricots – ainsi que des produits sanitaires – papier toilette, savon, gel désinfectant, produits désinfectants, masques et gants – pour un coût de 50 €. Ils ont pu être distribués à 250 familles (5 à 8 personnes par famille), alors que l'objectif initial était d'en aider une centaine...

Le message suivant accompagnait quelques photos adressées au GL d'Albertville par Najet Abugutna, coordinatrice du Centre : « Je tiens à remercier l'association France Palestine solidarité et toutes les personnes qui ont soutenu les familles pauvres dans le camp. Les familles étaient contentes de recevoir ces colis ; l'une des femmes nous remercie et nous explique que son mari ne peut pas leur acheter ces produits. La vie est dure, à cause du Covid et de l'augmentation des prix. L'Autorité palestinienne ne s'occupe pas des réfugiés et dit que c'est le rôle de l'Unrwa.

« L'Unrwa a diminué toutes les aides et les familles deviennent de plus en plus pauvres. Les conditions de vie dans le camp sont très diffi-



ciles, la situation économique cause chômage et pauvreté. Le nombre de personnes touchées par le Covid augmente, on peut voir des malades sans soins, sans médicaments, car ils sont trop chers.

« Grâce à vos dons vous avez pu apporter un grand soutien à ces familles pour mieux résister. On vous remercie, et on espère que vous pouvez transmettre notre voix à toutes les personnes, associations, qui ont vraiment aidé à financer ce projet.

« Je sais que le monde pense à l'Ukraine, mais ça fait soixante-quinze ans qu'on lutte pour notre liberté... »

AFPS Albertville
afps-savoie.org





La journaliste Shireen Abou Akleh devait une fois de plus porter la voix des Palestiniens. Celle des habitants du camp de Jénine, en butte depuis des années aux attaques des forces armées israéliennes, ce matin du 11 mai où elle a été tuée par une balle de toute évidence israélienne. Jénine, ville de la zone A au nord des territoires palestiniens occupés, sous autorité palestinienne exclusive selon les Accords d'Oslo...

CAMP DE JÉNINE, 2002-2022

LE CAMP de réfugiés de Jénine est une des cibles prioritaires de l'armée d'occupation israélienne qui y lance des raids, la plupart du temps meurtriers. En avril 2022, vingt ans après l'assaut « Remparts » qui a rasé un tiers du camp, tué plus de cinquante personnes et fait des centaines de blessés, une nouvelle opération appelée « Briser la vague »¹ réveille douloureusement la mémoire des habitants. Depuis début avril, l'armée fait des incursions quasi quotidiennes et meurtrières à Jénine et dans les villages en périphérie. Et à l'intérieur du camp.

LA JEUNESSE CIBLÉE. C'est Najet, militante du Centre des femmes du camp, qui raconte : « Ils s'attaquent aux jeunes de 18-20 ans qui sont nés pendant l'assaut de 2002 ou après. Ils veulent les punir de ne pas céder et d'avoir l'audace de poursuivre la résistance. »

En effet, depuis le début 2022, plus d'une quinzaine de Palestiniens, principalement des jeunes, ont été tués, plusieurs dizaines ont été blessés et environ deux-cents arrêtés², dans le camp et ses environs. Cependant la méthode a évolué, l'armée israélienne ne rase plus au bulldozer des quartiers entiers, ne bombarde pas massivement – pour le moment – en faisant des dizaines de tués et des centaines de blessés en quelques jours comme en 2002.

Elle a partiellement fermé le point de passage qui lie les territoires occupés depuis 1967 aux cités palestiniennes du nord d'Israël. Et clos les trous dans le mur qui enserrait la Cisjordanie. En cette période de Ramadan, elle assiège la zone dont elle contrôle toutes les entrées et sorties : passage pour travailler – au noir ou pas – en Israël, autorisation – réservée aux femmes et aux enfants – pour aller prier le vendredi à Jérusalem,

possibilité pour les palestiniens d'Israël de faire leurs achats à Jénine.

Et les militaires multiplient les attaques ciblées d'un ou deux résistants. « C'est comme un livre d'histoire à épisodes », poursuit Najet. « Mahmoud Dabi était recherché pour obtenir des renseignements sur un groupe de résistants. Ils ont encerclé sa maison en le sommant de se rendre. Dans un premier temps il refuse, mais les forces israéliennes capturent sa mère et mettent le feu à la maison (*photo ci-dessus*) ; Mahmoud finit par se rendre. C'est au cours de cette opération que Daoud Zubeidi³ est blessé d'une balle dans le ventre. Il meurt deux jours plus tard à l'hôpital Ramdam de Haïfa où il a été admis malgré l'opposition de colons israéliens qui voulaient l'achever.

« Fathi Hazem habite le camp, il est le père de Raad, qui a mené une opération à Tel Aviv, et il refuse de condamner l'action de son fils. Les soldats israéliens entrent dans le camp et encerclent sa maison. Il refuse de se rendre tant qu'on ne lui rend pas le corps de son fils. Les soldats tirent sur la voiture de sa femme ; à l'intérieur, deux de ses fils sont blessés. N'ayant pu capturer le père, l'armée s'en prend à une petite boutique qui lui appartient dans un village voisin et vont l'incendier. »

Mais les médias en parlent peu. Sauf ce mercredi 11 mai... « Ils nous ont tiré dessus directement et délibérément » affirme Ali Samodi, touché d'une balle dans le dos juste avant que Shireen Abu Akleh, sa collègue d'Al-Jazeera soit mortellement atteinte d'un tir à la tête.

LA POPULATION, LIVRÉE À ELLE-MÊME, MAIS SOUDÉE. Tout le monde se connaît dans le camp, toutes les familles sont liées entre elles. Dès qu'un raid s'amorce, une annonce à la

mosquée rassemble d'abord les jeunes autour du point chaud, puis tout le monde vient. Même les anciens de la première Intifada. « Ce rassemblement est bien impuissant face aux armes israéliennes sophistiquées. Mais c'est un devoir sacré pour nous de défendre nos familles et notre terre » ajoute Najet, qui déplore l'absence de protection par l'Autorité palestinienne. Entre amertume et colère, elle s'emporte : « Quand on voit l'Autorité qui laisse les jeunes tout seuls et ne fait rien pour défendre les réfugiés, on devient fous... »

Tout se passe dans la rue et les enfants sont souvent réveillés par les raids nocturnes. Dès l'âge de 6-7 ans, ils sont témoins de ces violences qu'ils commentent entre eux dans la cour de l'école. Cela crée beaucoup d'anxiété et de troubles psychologiques. Les animatrices du Centre des femmes estiment d'autant plus nécessaire la poursuite de leur action. Favoriser la concentration des enfants pour les devoirs du soir, pratiquer des activités manuelles, chanter et danser, organiser des camps d'été. Non seulement les distraire et leur apporter un peu de légèreté, mais les aider à vivre et à grandir avec un espoir qui ne soit pas seulement celui d'être prisonnier ou de devenir martyr.

Pierre LEPAROUX

1. Le Premier ministre israélien Naftali Bennett a donné « carte blanche » à son armée après des attaques isolées qui ont fait 18 morts en Israël depuis le 22 mars, certaines menées par des Palestiniens de la région de Jénine. (« Mourir à Jénine », *Le Monde diplomatique*)
2. Selon le Club des prisonniers palestiniens, qui défend les détenus écroués en Israël.
3. Il était frère de Zakaria Zubeidi, ex-leader de la branche armée du Fatah et co-fondateur du Freedom Theatre, qui s'était évadé – quelques jours – de la prison de Gilboa en septembre 2021, avec cinq autres détenus originaires de Jénine. Daoud Zubeidi était une figure de premier plan du camp.